

Rouen le 2 juin 2010

Compte rendu du colloque « La valorisation des déchets »

Cette 1^{ère} partie du colloque « La valorisation des déchets » s'est inscrite à l'intérieur du colloque national intitulé « Le développement durable : les actions du maire ». Il a été co-organisé par l'AMF, l'ATTF et le CNFPT.

Les participants étaient des agents territoriaux, des élus et des organismes privés.

Le déroulement

Ce colloque s'est déroulé en deux temps :

1. Premier temps :

Marc Cheverry, Chef du Département Gestion Optimisée des Déchets de l'ADEME a dressé un état des lieux du contexte et du cadre juridique de la valorisation des déchets.

Il a présenté les objectifs et les engagements sur les déchets liés au « **Grenelle de l'Environnement** ».

La politique volontariste qui s'en dégage est axée autour des trois grands objectifs suivants :

- Renforcer la réduction à la source des déchets : seule la prévention des déchets n'entraîne aucun impact environnemental.
- Développer le recyclage matière et organique : à la fois pour préserver des ressources qui s'appauvrissent (matières premières industrielles et matières organiques des sols) et pour limiter les impacts des traitements).
- Réduire les quantités partant en incinération ou en stockage : sur ces techniques, accroître les exigences environnementales et énergétiques et optimiser leur dimensionnement.

Les mesures phares qui en résultent sont :

- Augmenter la taxe (TGAP) sur les décharges (de 20 à 40 €/t) et créer une taxe sur les incinérateurs, modulée selon l'efficacité énergétique (5 à 10 €/t). Cette mesure vise à modifier l'équilibre économique entre les filières de gestion de manière à favoriser des décisions en faveur du recyclage.
- Généraliser les plans locaux de prévention et les financer grâce au complément de TGAP. Il s'agit, sous le pilotage des collectivités territoriales, d'élaborer et mettre en œuvre des programmes de prévention à l'échelle des territoires visant l'ensemble des acteurs publics et privés.
- Développer le principe de la "responsabilité élargie du producteur" (REP) dans la prise en charge de la fin de vie de ses produits. Quelques exemples : instaurer une filière REP sur les déchets d'activité de soins, instaurer un outil adapté pour les déchets dangereux des ménages et assimilés, créer une instance de régulation, d'avis et de médiation sur les éco-organismes, en cohérence avec les structures existantes.

Les mesures transversales qui sont proposées :

- Evaluation des impacts environnementaux et sanitaires des différents modes de gestion des déchets.
- Politique de recherche, d'information et de suivi plus ambitieuse.
- Renforcement du rôle de planification en matière de gestion de déchets.
- Nouvelles campagnes d'information nationales.

De nombreuses mesures ciblées ont été présentées :

- Généraliser une tarification incitative avec une part fixe et une part variable laissée au libre choix des collectivités.
- Favoriser la méthanisation par des soutiens et une réglementation adaptés, notamment en poussant la valorisation carburants.
- Limiter la capacité de toute nouvelle unité de traitement à au plus 50 à 60 % des déchets produits sur le territoire desservi.
- Et une série de mesures ciblées par nature de déchets : emballages, BTP...

Marc Cheverry a conclu en précisant que le Grenelle renforce les politiques déchets avec l'affichage d'objectifs précis et la mise en place de mesures et moyens spécifiques (dotation spécifique complémentaire octroyée à l'ADEME). La directive européenne récemment révisée amènera également son lot de conséquences sur la politique française (nouveau statut de déchets, les définitions respectives de valorisation et élimination,...), une révision de la loi française sera nécessaire. La mise en application de l'ensemble de cette politique s'échelonnera du très court terme au moyen terme selon les difficultés à résoudre et les diverses échéances législatives ou réglementaires. Le Conseil National des Déchets, réformé et renouvelé, assurera le suivi de la mise en œuvre des engagements du Grenelle.

2. Second temps :

Plusieurs collectivités ont fait part des projets et des innovations qu'elles ont conduits en matière de valorisation des déchets organiques.

Nicolas Senechau, Directeur Général des Services du SMICVAL du Libournais (33) a présenté le réseau Compost plus. Ce réseau national a été créé par des collectivités pour faire progresser la collecte sélective des biodéchets. Parmi les actions menées, on peut citer en autres : la participation aux instances politiques européennes et françaises la gestion de l'organique, la capitalisation et la diffusion d'informations...

La matière organique est au cœur des réflexions. Les déchets des ménages sont composés de 30% de matière organique. Insuffisamment traitée elle est génératrice de pollutions et nuisances (lixiviats, gaz à effet de serre). La gestion de la matière organique est historique, son traitement est relativement simple. De nombreux sols français appauvris nécessitent des apports importants en matière organique de bonne qualité.

Une collecte sélective des biodéchets présente plusieurs avantages :

- augmenter le taux de recyclage et limiter l'enfouissement ou l'incinération,
- produire un compost de qualité et nourrir les sols appauvris,
- pérenniser une filière pour la collecte et le traitement,
- maîtriser les coûts de gestion des déchets ménagers,
- responsabiliser les trieurs et dynamiser les autres filières,
- participer à la protection de l'environnement en économisant des ressources pour produire une énergie renouvelable,
- assurer un cercle vertueux et durable sur un territoire.

Nicolas SENECHAU après avoir présenté les actions menées dans sa collectivité souligne que la collecte séparée des biodéchets est une solution efficace et pérenne pour la matière organique.

Lionel Mithieux, Vice-président chargé de la gestion des déchets ménagers et assimilés à Chambéry métropole et Maire de Vimines ainsi que **Pierre Tournier**, Directeur de la gestion des déchets ont témoigné sur les pratiques de Chambéry métropole (73) en matière de valorisation des déchets organiques.

Leur objectif est de diminuer de 7 % en 5 ans les déchets fermentescibles via le Plan Local de Prévention des Déchets de l'ADEME.

22 établissements scolaires ont été équipés de composteurs de la maternelle au lycée sur les 146 de l'agglomération chambérienne.

Le plan d'action 2010 concernant le compostage en pied d'immeuble s'est traduit par l'équipement de nouvelles résidences, la distribution de composteurs, l'organisation d'ateliers pratiques, des séances publiques de sensibilisation, la formation et l'animation d'un réseau de guides composteurs.

Une plate-forme décentralisée de compostage permet de limiter la saturation de la plateforme de compostage industrielle, de gagner du temps sur le transport de ces déchets, d'économiser les coûts de carburant... Elle est gérée par un agent communal. Une seconde est en cours de création, grâce à l'appui d'un « guide composteur » local.

Plusieurs partenariats sont mis en œuvre depuis 2008 avec les Jardiniers de Savoie, avec Compost'Action (2010), le C.P.I.E. (Savoie vivante) pour promouvoir le compostage dans les établissements scolaires et accompagner les guides composteurs. Les élus sont acteurs dans ces démarches.

Le plan d'actions 2010 prévoit aussi:

- de développer des partenariats avec les gros producteurs (lycées, cantines centrales ...) et avec les niveaux départemental et régional,
- de proposer des solutions semi-industrielles au-delà de 200 repas/jour, à des prix abordables

Mathilde Rambaud en charge de la prévention des déchets a présenté les projets menés à **Angers Loire Métropole (49)**.

Trois pratiques de compostage sont proposées :

- le compostage individuel en habitat pavillonnaire, 10 000 composteurs en 5 ans, soit un taux d'équipement de 19 %,
- le compostage collectif en pied d'immeuble,
- le lombricompostage en appartement ou en maison sans jardin.

Pour le compostage collectif, l'opération a démarrée début 2009 en partenariat avec les bailleurs et syndicats et l'appel à un prestataire pour effectuer la mise en place et le suivi de l'opération. 484 foyers ont été volontaires soit un taux de participation 20 % en moyenne par résidence. L'estimation des biodéchets détournés a été de 40 kg/hab/an (estimation ADEME)

Le lombricompostage permet de réduire ses déchets de cuisine, de fabriquer soi-même ses amendements (lombricompost et engrais liquide), d'observer la faune (curiosité, expérimentation, pédagogie). Deux distributions par an sont organisées avec une présentation et une remise du matériel, les vers sont livrés au domicile. Les habitants sont suivis : n° vert prévention, enquête, visite à domicile si besoin.